

6 GRAND CONSEIL

AGGLOLAC A une écrasante majorité, le Parlement bernois réuni hier a accepté un crédit-cadre pour les fouilles de sauvetage. Elles dureront 15 ans, en marge du projet immobilier lacustre

Le crédit de 12,5 mios passe sans forcer

DAN STEINER

Le sort d'un crédit-cadre pour les fouilles archéologiques de sauvetage, réalisées préalablement et en marge du projet Agglolac, n'a pas fait l'ombre d'un doute. Soutenu par tous les partis hier, le vote de 12,5 millions de fr., prévu pour s'étaler de 2019 à 2034, a été accepté par le législatif par 129 voix. Seuls cinq députés ont refusé le crédit, cinq autres se sont abstenus.

A ce montant promis par le canton de Berne s'ajoute une somme identique qui serait versée par les communes de Bienne et Nidau, sur lesquelles le projet est prévu. Trois millions supplémentaires devraient aussi émaner de la Confédération, mais sans promesse de financement ces cinq prochaines années. A quelle condition ces 28 millions seront-ils débloqués? Celle de l'approbation par les citoyens biennois et nidowiens du projet Agglolac en 2017, dans lequel les 12,5 millions de fr. financés par les deux villes seront inclus.



Le projet lacustre sied sur un site archéologique d'importance, qui doit être mis à jour et documenté avant sa destruction partielle. AGGLOLAC.CH

Il y a plus de six millénaires

Réalisée en 1989 déjà, une première prospection – dans ou autour des 124 000 m² de plancher prévus par le projet d'habitation en bordure du lac de Bienne (voir aussi notre édition d'hier) avait conclu à la présence d'une aire d'habitations préhistoriques sous les rives de Nidau. Complété en 2010, 2014 et 2016, cet état des lieux a permis de confirmer l'attrait exceptionnel du site. «On parle même d'un Pompéi néolithique», a clamé le Vert curgismondain Pierre Amstutz à la tribune.

En effet, certains sites palafittiques (du Mésolithique à la fin de l'âge du bronze, soit d'environ 4700 à 850 av. J.-C.) présentent un lien avec le patrimoine mondial de l'UNESCO. On parle donc de fibres végétales, de bois permettant de retracer la vie des pêcheurs et habitants préhistoriques (cultures, outils, élevage,

etc.). En 2012, la Commission fédérale des monuments historiques (CMFH) était parvenue à la conclusion que ces vestiges «possèdent une très grande valeur scientifique et culturelle et sont d'importance nationale».

C'est pour cette raison que tous les partis se sont unis pour appuyer cet objet, en plus de soutenir l'importance cantonale du projet Agglolac. «Ces constructions permettront un développement dont toute la région va profiter», a notamment déclaré le Nidowien Philippe Messerli-Weber (PEV), allant même jusqu'à ajouter qu'«Agglolac allait faire office de phare pour la densification de l'agglomération biennoise».

Si le vote s'apparentait (aussi) à un plaidoyer en faveur du projet (voir l'encadré), c'est bien d'archéologie qu'on débattait au parlement. Des vestiges qu'il s'agira

ainsi de «traiter avec soin», selon le plan directeur cantonal ayant trait à l'habitation, mais aussi de mettre au jour et de documenter.

Une perte de 24 000 m²

Car tout ne pourra être conservé, d'autant qu'ils se trouvent à 8 m de profondeur, ce qui, selon la CMFH, «représente un défi particulier pour les fouilles de sauvetage, mais aussi une chance pour la conservation des objets» à cause du manque de l'absence d'oxygène. Les excavations ne pourront donc s'étendre que jusqu'à cette strate. Mais 24 000 m² de vestiges retourneront tout de même définitivement à la poussière.

«Mais», a pointé le directeur de l'Instruction publique bernoise Bernhard Pulver, après les quelques intervenants, «il ne doit pas s'agir là d'une obligation remplie à contrecœur, c'est aussi

une question de respect pour nos ancêtres. On ne peut pas simplement éliminer leurs traces vieilles de 6000 ans.» Des traces que Pierre Amstutz a aussi comparées à un trésor. Mais comme son contenu n'est pas sonnant et réverbérant, ils sont encore nombreux à ne pas le prendre en

compte, a-t-il déploré, sans citer de noms...

Finalement aisément accepté, l'objet attendra ainsi l'issue du scrutin populaire de l'an prochain pour se concrétiser. Normalement à l'horizon 2019, soit une année avant le début prévu des constructions du nouveau quartier. ●

LE COMITÉ AGGLOLAC COMBLÉ PAR LE RÉSULTAT DU VOTE

Dans la foulée du vote positif, la société du projet Agglolac a fait part de sa satisfaction. Dans un communiqué, elle s'est réjouie de l'issue des délibérations, qu'elle n'a pas hésité à considérer comme «un vote en faveur de l'extension urbaine au bord du lac». Sans cet aval, la capacité pour des futurs opposants à bloquer le projet aurait fait long feu. «Si tout ne se fait pas dans les règles de l'art, les objections des voisins auraient toutes les chances de l'emporter», avait ainsi martelé Bernhard Pulver, directeur de l'Instruction publique du canton, juste avant le vote.

Grâce à cette acceptation, la société a encore estimé que cela «améliore sensiblement la sécurité financière de la planification pour les deux villes de Nidau et Bienne». Ce sera donc à la population de ces deux communes que reviendra le pouvoir de confirmer ou non cet optimisme. ● DS

ACH, CE FRANÇAIS! Question de méthode?

Le plénum a refusé de justesse (65 voix contre 64 et 5 abstentions) une motion demandant de faire examiner scientifiquement si les enfants suisses allemands qui ont appris le français dès la cinquième sont mieux préparés que ceux qui ont commencé seulement en septième. Les autres points de la motion avaient été retirés, qui avaient été plus ou moins pour but de retarder l'apprentissage du français comme cela se fait dans d'autres cantons, ce qui a été dénoncé vigoureusement par l'enseignant Peter Gasser (PSA, Bévillard): «Or, Berne a toujours été exemplaire dans la défense du français, contrairement à d'autres cantons alémaniques.» Et d'évoquer pour ces derniers une stratégie de démolition. Bernhard Pulver pensait la même chose... ● PABR

KALLNACH

Les fouilles avant le gravier

Nous avions présenté l'intrigue dans ses moindres détails dans notre précédente édition: le Grand Conseil a finalement accepté hier par 112 voix contre 19 et 11 abstentions de procéder à des fouilles archéologiques de sauvetage à Kallnach, façon de pouvoir ensuite exploiter la riche gravière qui se niche à cet endroit.

Un crédit cadre de 15,17 millions bruts pour les années 2017 à 2028 était demandé, en vue de réaliser une étude scientifique rendue nécessaire par le projet de gravière sur le site de Challechwald, dont 5,7 millions à la charge du canton.

On rappellera furtivement que ce site touche une zone archéologique à protéger comprenant un groupe de tertres funéraires celtes (tumulus) faisant partie de l'un des plus grands ensembles

de tumulus encore intacts de Suisse.

Hier, on a encore entendu le directeur de l'Instruction publique Bernhard Pulver rappeler qu'une loi fédérale demande que soient protégés les monuments et sites historiques.

Pire ailleurs?

«Bien évidemment, si les fouilles ne donnent pas de résultats tangibles, elles seront interrompues et le crédit pourra être revu à la baisse. Par contre, si vous dites non à ce dossier, il faudra aller creuser ailleurs, dans des endroits moins rentables où il faudra détruire davantage de nature», a insisté le magistrat.

Eu égard au score, on peut sans autre en déduire que le message a été reçu cinq sur cinq par le plénum. Ou en tout cas quatre et demi... ● PABR

AH! LA MOBILITÉ DOUCE

Qu'ils prennent leur vélo!

Inciter les enfants et les adolescents à prendre plus souvent leur bécanne? C'est ce que voulaient Les Verts par voie de postulat. La plus grande partie de leur intervention a été classée comme étant déjà réalisée (développement de la formation du vélo sur les trajets scolaires. Vaste programme pour un postulat cette fois accepté comme tel!

Hier, pourtant, la plupart des députés ont visiblement tenu à prouver qu'ils étaient tous des

cyclistes dans l'âme à défaut de l'être dans les mollets.

L'UDC a cependant tenu un langage différent, estimant qu'on en faisait déjà beaucoup pour les pédaleurs et que les pistes ad hoc coûtaient fort cher.

Pour les radicaux, le Biennois Pierre-Yves Grivel a qualifié ce postulat de totalement inutile, rappelant que l'individu était par principe libre de ses mouvements et de ses déplacements: «S'il est jeune, c'est l'affaire de ses parents. Et puis, les modes de transport ont évolué. On va à pied à l'école bien plus souvent qu'on ne le pense. Pour s'y rendre, on utilise aussi l'inline et le skate. Et on y a déjà les jardins de circulation. Non, ce n'est pas à l'école, à la commune, à la formation et au canton de se positionner là-dessus.»

Visiblement, il avait trop de cyclistes contre lui... ● PABR

LES BRÈVES DU RATHAUS

Trop libres, les étudiants?

Une paire agraro-radical demandait par voie de motion que les élèves des gymnases et des écoles de culture générale n'aient plus la possibilité de prendre cinq demi-journées de congé sans justification, arguant qu'une telle liberté n'est pas accordée à la formation professionnelle. Le gouvernement n'était pas pour, jugeant que le système actuel fonctionne bien et qu'une suppression entraînerait d'importantes complications administratives. Surtout, certains se porteraient malades en cas d'absence de juste motif. Bernhard Pulver en appelait à l'autoresponsabilité, mais proposait toutefois d'accepter la requête sous forme de postulat, histoire d'examiner la requête. Vous avez dit curieux? Toujours est-il que le postulat a été accepté par 82 voix contre 58 et 2 abstentions. Pourtant, la plupart des orateurs ont estimé hier qu'avec les gymnasiens, on avait affaire à des adultes qui se destinaient à l'Université, où il n'y aurait plus aucun contrôle sur les présences... ● PABR

Syriens et Université

Le plénum a accepté une motion émanant de quatre partis différents (PEV, PS, PBD et PLR) visant à ce que les réfugiés syriens puissent étudier à la HES et à l'Université pour finir leurs études. Mais il a surtout choisi de la classer. Explications? Le Conseil exécutif se disait favorable à ces mesures, tout en relevant qu'à l'heure actuelle, un nombre restreint de personnes disposent d'un tel profil. Si le nombre de réfugiés augmentait de façon considérable, il conviendrait alors de savoir si la Confédération participerait financièrement à l'opération. Compte tenu de la situation actuelle, il serait précipité que le canton mette en place ses propres mesures. C'est dans ce sens que la motion a été classée. ● PABR

Le sport, discipline de promotion?

Le Grand Conseil a accepté par 90 voix contre 43 un postulat de la socialiste de Macolin Andrea Zryd demandant à l'exécutif d'étudier s'il est possible de faire du sport une discipline comptant pour la promotion au gymnase. Le gouvernement ne l'acceptait pas avec enthousiasme, relevant qu'une telle évolution pourrait aussi amoindrir l'efficacité de cet enseignement justement chez les élèves qui n'ont pas une grande affinité pour l'activité physique et pour qui l'enseignement obligatoire du sport est donc particulièrement important. La pression des notes, selon l'Ours, pourrait nuire au plaisir de bouger, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'attitude que les jeunes auront à l'avenir vis-à-vis du sport. Mais comme on va revoir toute la stratégie de la formation – faut-il faire de l'informatique une branche obligatoire? –, l'exécutif était prêt à étudier cette possibilité pour le sport. Sans être convaincu, même si ce changement permettait aux élèves de compenser encore plus facilement les notes insuffisantes obtenues dans les disciplines fondamentales. Wait and see, comme on dit... ● PABR